

# COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 10 octobre 2018

Président : M. Yanick HESS  
Secrétaire : Mme Céline MORIER  
Scrutateurs : Mme Obicna HUBER  
                  M. Ihab AL JUNDI  
Huissier : M. Jean-Marc TALON

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 10 octobre 2018 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2018**

## **2. Prestations de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de :**

- 2.1 de Michel Bongard (VER), démissionnaire ;
- 2.2 de Mme Andreane Jordan Meier (PLR), démissionnaire.

## **3. Nomination**

- 3.1 d'une huissière suppléante ou d'un huissier suppléant, en remplacement de M. Patrick Talon, démissionnaire.

## **4. Communication du Bureau**

## **5. Correspondance**

## **6. Communication de la Municipalité**

## **7. Motions, postulats et interpellations déposés**

## **8. Rapports des commissions**

- 8.1 sur le préavis No 24/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum pour une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium. (Rapp : M. Jonathan Al Jundi) ;

- 8.2 sur le préavis No 25/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 310'000.- au maximum en vue de l'attribution d'un mandat pour l'élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) « En la Curaz ». (Rapp : M. Jörg Meyer) ;
- 8.3 sur le préavis No 26/2018 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019. (Rapp : Mme Irina Gote).

## **9. Préavis de la Municipalité**

- 9.1 No 27/2018 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réalisation d'une salle de gymnastique triple de type VD6 standard sur le site scolaire de la rue de la Gare 33 et de la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz. (Date pour la séance de la commission : lundi 22 octobre 2018 à 19 h. 00, à la salle A de la Villa Mounsey) ;
- 9.2 No 28/2018 relatif au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de son plan de financement et, dans ce cadre, à la participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000.- sur un coût global de CHF 86'700'000.-. (Dates des séances de la commission : le jeudi 11 octobre 2018 à 19 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, le mardi 16 octobre 2018 à 19 h. 00 et le jeudi 25 octobre 2018 à 19 h. 00, au niveau B3 du 2m2c) ;
- 9.3 No 29/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'832'000.- au maximum pour l'assainissement, la sécurisation et le réaménagement du port du Basset, sous réserve du délai de recours lié à la notification de la décision d'autorisation du réaménagement délivrée par le Département cantonal compétent le 6 septembre 2018. (Date de la séance de la commission : lundi 22 octobre 2018 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 9.4 No 30/2018 relatif à la révision du Règlement des ports publics du Basset et de Territet du 5 janvier 1994. (Date pour la séance de la commission : lundi 22 octobre 2018 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

*Note : vu l'unité de matière, l'examen des préavis No 29 et 30/2018 sera confié à une seule commission.*

## **10. Développement(s) des motions et des postulats**

## **11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité**

## **12. Autres objets s'il y a lieu**

Monsieur le Président Yanick Hess déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

### **M. Le Président**

Je salue la Municipalité in corpore, le public, et je salue particulièrement la présence de notre ancien syndic M. Pierre Salvi, ainsi que les représentants de la presse.

J'invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal et souhaite des débats sereins.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 85 conseillers sont présents (sur 98 conseillers). Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

### **Présences**

**85** conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Buff Caroline, Cornaz Susanne, Feissli Carolanne, Grangier Carole, Gremaud Andrea, Nicollier Mélanie, Ruedin Jessica.

MM. Demartini Laurent, Femia Bruno, Forclaz Jean-Marc, Huys Anthony, Privet Christophe, Schneider Edgar.

### **M. le Président**

Je remercie les conseillers et conseillères qui ont eu l'amabilité de transmettre leur intervention du dernier conseil à notre secrétaire :

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2018**

### **M. le Président**

Concernant le PV du 5 septembre 2018, quelqu'un a-t-il des demandes de modifications ?

### **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je fais mon mea-culpa, M. Mario Gori s'était excusé auprès de moi et c'était à moi de l'excuser au sein de ce conseil. J'ai malheureusement oublié de le faire, merci de noter M. Mario Gori dans les personnes excusées.

### **M. Olivier Blanc**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une petite correction de détail, en page 20 du PV au deuxième alinéa de mon intervention, 4 lignes avant la fin, « *Si nous comprenons bien les intentions municipales, il s'agirait de ne pas augmenter le taux d'impôt, d'en modérer la hausse...* » merci de mettre un ou à la place de la virgule avant « d'en modérer la hausse ».

Vote du procès-verbal à main levée.

**Le Procès-Verbal est accepté à la majorité.**

M. le Président Yanick Hess remercie Mme Céline Morier pour son travail de rédaction.

**2. PRESTATIONS DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE :**

**M. le Président**

Le groupe UDC ne pouvant présenter ce soir ses 2 candidats, bien que les ayant trouvés, l'élection des membres de ce groupe aura lieu lors du prochain Conseil. Le groupe UDC devra également proposer pour le prochain conseil un suppléant au Fond culturel Riviera, suite au départ de Mme Baumann.

**2.1. de Michel Bongard (VER), démissionnaire ;**

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Géraldine Torchio en remplacement de Michel Bongard (VER), démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de Mme Géraldine Torchio conformément à l'art. 67 LEDP.

**2.2. de Mme Andreane Jordan Meier (PLR), démissionnaire.**

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Zenia Boulat en remplacement de Mme Andreane Jordan Meier (PLR), démissionnaire

Il a été procédé à l'élection de Mme Zenia Boulat conformément à l'art. 66 LEDP.

**M. le Président**

J'invite ces deux personnes à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever. Lecture de l'article 6.

Mesdames Géraldine Torchio et Zenia Boulat sont assermentées devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. Yanick Hess les félicite pour leur élection.

Applaudissements de l'assemblée.

**3. NOMINATION**

**3.1. d'une huissière suppléante ou d'un huissier suppléant, en remplacement de M. Patrick Talon, démissionnaire.**

**M. le Président**

Nous devons procéder à la validation par ce Conseil d'une candidature pour le poste de l'huissier suppléant, le bureau vous propose la candidature de M. François Baehni.

Cet enfant de Glion est actuellement employé d'administration à la commune de Montreux au service de la Voirie et des Espaces Verts.

Y a-t-il d'autre candidature ?

Comme le règlement le permet dans ce cas, je vous propose une élection à main levée. Y a-t-il des oppositions ?

Vote à main levée.

**M François Baehni est élu huissier à l'unanimité.**

**M. le Président**

Je vous félicite et vous souhaite la bienvenue dans notre conseil.

Applaudissements de la salle.

#### **4. COMMUNICATION DU BUREAU**

Aucune communication.

#### **5. CORRESPONDANCE**

**M. le Président**

- Nous avons reçu un courrier de M. Gilles Marco. Vu les propos habituels, je le déposerai au greffe où vous pourrez en prendre connaissance dès demain.
- Nous avons également reçu un courrier des VMCV qui nous donne des informations relatives à la situation de leur entreprise. Ce texte vous sera envoyé au plus vite par e-mail, néanmoins j'ai tiré un exemplaire si les chefs de groupe le souhaitent, ils pourront l'avoir en passant vers moi.
- Afin de clarifier la légitimité de la résolution que le Conseil a voté sur les VMCV lors du dernier Conseil, j'ai écrit à M. le Préfet pour obtenir des éléments factuels.

Je vous en donne lecture.

« Avant le vote sur la résolution, il y a eu un débat sur des aspects formels qui sont liés à cette résolution. Des questions sur trois éléments ont été posées :

1) A teneur de l'art. 108 al. 1 du règlement du Conseil communal de Montreux (qui reprend l'art. 34 al. 1 LC), l'interpellation consiste à « demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration ». Dans la mesure où la commune de Montreux a une personnalité juridique distincte de celle de la société anonyme des VMCV (dont elle est par ailleurs actionnaire), interpellier la Municipalité sur des questions de fonctionnement des VMCV entre-t-il dans la définition de l'interpellation à la Municipalité ?

*Réponse de M. le Préfet:* L'administration d'une société anonyme étant de compétence de son conseil d'administration et non d'une des Municipalités qui y est représentée, l'interpellation concernant les VMCV n'entre pas dans la définition de l'interpellation prévue à l'art. 34 LC.

- 2) Pouvons-nous obliger la Municipalité à répondre à des questions posées sur une entité distincte de la commune et de son administration, à la séance suivant le dépôt de l'interpellation (ce qui respecterait certes l'art. 108 al. 3 du règlement du Conseil communal), alors même que la chronologie des processus décisionnels de l'entité distincte de la commune ne permet pas de donner une réponse aux questions posées ? Ou alors, si la Municipalité est contrainte de déposer une réponse écrite à la prochaine séance du conseil communal, devons-nous admettre que cette réponse ne sera pas exhaustive, pour des faits indépendants de la volonté de la Municipalité et dès lors exonérer la Municipalité de toute responsabilité ?

*Réponse de M. le Préfet:* Si le conseil communal décide malgré tout de développer l'interpellation, la Municipalité doit y répondre en précisant qu'il ne s'agit pas de son administration et que son représentant ne peut pas donner d'autres informations que celles communiquées par le conseil d'administration de la S.A.

- 3) Est-il légal de déposer une résolution, alors que l'art. 108 al. 4 du règlement du conseil communal (qui reprend l'art. 34 al. 4 LC) indique que la discussion qui suit la réponse « peut se terminer par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction (...) » ? En d'autres termes, en l'absence de réponse complète, orale ou écrite, peut-il y avoir une discussion et un vote sur une résolution ? Ou la réponse municipale complète, orale ou écrite est-elle une condition nécessaire préalable à une discussion et à un vote sur une résolution ?

*Réponse de M. le Préfet:* Suite à la réponse précédente il ne devrait pas y avoir d'adoption d'une résolution mais si le conseil en adopte une, comme cette dernière ne doit pas contenir d'injonction, celle-ci restera un vœu de l'autorité délibérante à l'attention de sa Municipalité, respectivement de son représentant au sein du conseil d'administration des VMCV.

Même si nous sommes tous conscients de l'existence de difficultés au sein des VMCM, j'espère que le conseil retiendra que notre règlement fixe bien ce genre de procédure et que, le cas échéant, il peut être utile de se renseigner auprès de l'autorité compétente.

## **6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,  
Ouverture d'une Permanence régionale Info-Conseil Migration à la Maison de Quartier Jaman 8 à Clarens

La Commune de Montreux, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et le Centre social protestant (CSP) annoncent l'ouverture d'une nouvelle Permanence régionale Info-Conseil Migration à Clarens.

Cette quatrième permanence du Canton est le fruit d'une étroite collaboration entre la Commune de Montreux, le BCI ainsi que le service social du CSP et la Fraternité du CSP, destinée aux migrant-e-s. La permanence sociale s'adresse

aussi bien aux personnes nouvellement arrivées qu'à celles déjà installées. Elle permet aux habitant-e-s de la Riviera de trouver, près de leur domicile et de leur travail, les informations sur les diverses prestations, notamment en lien avec la migration.

Cette permanence poursuit différents objectifs: ouvrir un espace d'accueil, d'écoute et d'orientation; informer les personnes sur les offres d'intégration, ainsi que sur les démarches à entreprendre pour s'insérer dans les meilleures conditions possibles; donner des renseignements en matière d'assurances sociales et de droit des étrangers; aider les personnes à comprendre les méandres de l'administration, ainsi que les courriers officiels reçus, leur offrir un soutien dans les démarches administratives en cas de besoin.

Ouverte à tous-tes, sans critères d'accès et sans rendez-vous, la permanence permet de répondre au mieux aux besoins des personnes intéressées, en garantissant leur anonymat. Elle propose des entretiens individuels et des séances collectives les mercredis de 13h à 16h, une semaine sur deux. En commençant en partie sur la pause de midi, il y a la volonté de proposer un horaire favorable aux personnes qui travaillent, tout en offrant un accès aux administrations et services ouverts pendant les horaires de bureau. La permanence est animée par deux travailleurs sociaux expérimentés de la Fraternité.

Nous vous prions M. le Président, Mesdames et Messieurs de prendre acte de la présente communication.

### **M. le Président**

Sauf erreur la correspondance ne fait pas l'objet de discussion, mais je donne tout de même la parole à M. Zulauf.

### **M. Michel Zulauf**

Merci Monsieur le Président, si vous ne m'aviez par donné la parole je l'aurais prise dans divers à la fin de notre séance.

Je vous félicite M. le Président pour la diligence dont vous faite preuve en matière de soucis de légalité.

Vous êtes le gardien de la légalité au sein de notre conseil, vous êtes également un homme qui a un sens politique avisé.

Vous avez dû comprendre, comme nous tous, que au terme de la longue discussion que nous avons eue il y a un mois, la décision que nous avons prise avait une portée politique.

Nous sommes une autorité politique, nous savons très bien que les effets légaux et judiciaires de notre décision n'iront pas forcément dans un sens prévisible. Si vous consultez le PV de notre dernière séance, Monsieur le Président, vous constaterez que cette affaire est couverte par 10 pages.

Notre conseil avait une sorte de légitimité à émettre une volonté politique, même si vous-même et les membres de votre groupe, ne l'avez peut-être pas partagée.

### **M. le Président**

Merci M. Zulauf, je me suis exprimé en tant que président du conseil communal sans avoir une couleur politique. Nous avons un règlement et je tenais à ce que nos décisions s'appliquent à ce dernier.

## **7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS**

2 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Pister » en tout sécurité vraiment ? de M. Roland Rimaz
2. « Normes dans le parascolaire : Quelle est la position municipale qui a été transmise lors de la consultation du projet sur le nouveau cadre de référence? » de M. Olivier Raduljica

## **8. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**8.1. sur le préavis No 24/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum pour une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium. (Rapp : M. Jonathan Al Jundi) ;**

La discussion est ouverte.

### **M. Tal Luder**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Le groupe UDC votera à l'unanimité pour la prise en considération de ce préavis 24/2018.

Nous nous réjouissons de constater que notre Commune progresse dans la voie de la digitalisation moderne de l'information ; la démonstration en ligne du produit Scriptorium est prometteuse et nous attendons de prendre connaissance de la suite de ce projet qui nous permettra de consulter notre passé à l'envi.  
Je vous remercie pour votre attention

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **M. Jonathan Al Jundi**

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 24/2018 de la Municipalité du 13 juillet 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum pour une étude relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à :

- a. étudier la possibilité de mettre en œuvre un système d'archivage électronique à long terme, et
- b. participer à un projet de numérisation et de mise en ligne des journaux montreusiens sur la plateforme scriptorium ;
2. de lui allouer à cet effet d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 113.3329;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 oui, 0 non, 0 abstentions**

**8.2. sur le préavis No 25/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 310'000.- au maximum en vue de l'attribution d'un mandat pour l'élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) « En la Curaz ». (Rapp : M. Jörg Meyer) ;**

La discussion est ouverte.

**M. Vincent Haldi**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe ML votera le crédit d'étude afin de valoriser le site En la Curaz.

En se référant au rapport qui stipule que toutes les informations s'inscrivant dans l'élaboration du futur PPA seront transmises aux mandataires adjudicataires, ML déclare être particulièrement intéressé à valoriser, financièrement parlant, cette parcelle, dont la valeur est sans aucun doute l'une des plus élevée sur le territoire communal, afin d'y loger de futurs contribuables.

Nous n'avons pas à rappeler à ce conseil les énormes investissements auxquels la Commune devra faire face durant la fin de cette législature, dès lors, de nouvelles rentrées fiscales d'envergure seraient plus que bienvenues.

Quant à l'option d'étudier la réalisation sur ladite parcelle d'un hôtel -il est vrai que Montreux manque d'établissements de catégorie 3-, ne serait-il pas plus judicieux de l'envisager sur la parcelle HELD, qui bénéficie d'une bien meilleure synergie avec les transports publics, le centre de Montreux et la vieille ville.

Enfin concernant la possibilité de réaliser un niveau supplémentaire de parking public affecté aux besoins du futur 2M2C, nous osons espérer que les représentants de ce Conseil au Canton auront à cœur de défendre cette option ; dépenser près de 100 millions afin de transformer le Centre des congrès sans étudier la possibilité de fournir au centre-ville des places de parc pour les exposants et les visiteurs nous paraît ridicule.

Merci de votre attention

### **M. Tal Luder**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera en faveur de la prise en considération de ce préavis.

Cette nouvelle affectation est peut-être l'une des dernières occasions de pouvoir enfin avoir un parking à proximité du 2m2c ; le groupe UDC insiste encore une fois - ainsi que l'a déjà fait notre commissaire lors de la séance de la commission - auprès de la Municipalité pour qu'elle envisage très sérieusement cette opportunité le plus tôt possible dans le déroulement de ce projet dont la complexité ne manquera pas de nous occuper pour la suite de son étude...

Je vous remercie pour votre attention

### **M. Nicolas Büchler**

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le groupe socialiste apportera un soutien unanime aux conclusions du rapport.

Pour la suite du projet, il restera très attentif à un juste équilibre de la répartition des logements qui seront bâtis sur ce terrain. En commission, certains conseillers se sont prononcés en faveur d'une priorisation claire et nette de logements de haut standing sur cette future parcelle. Soyez assurés que les commissaires socialistes se sont positionnés fermement à l'encontre de ce type de proposition et qu'ils continueront à faire en sorte que la convention passée avec le Conseil d'Etat Vaudois et les organes dirigeants de l'actuel Hôpital Riviera-Chablais, signée en 2014 soit clairement respectée.

Pour rappel, cette convention stipulait à l'article IV de la page 3.

- « Elle (sous-entendu la Municipalité de Montreux) projette de changer l'affectation des parcelles 430 et 433 par un plan de quartier et de les mettre à disposition au travers de droits de superficie, afin d'y favoriser l'édification d'un quartier à caractère mixte avec des immeubles destinés à la construction de logements, notamment à prix abordables ».

Il s'agissait là d'engagements clairs et nous espérons bien que la Municipalité s'y tiendra au plus près, dans l'intérêt de tous les montreusiens.

Cette mixité à laquelle notre groupe tient tant est un gage de dynamisme du quartier et de la cohésion sociale qui a maintes fois fait ses preuves. Nous la défendrons vigoureusement.

Je vous remercie de votre attention.

### **M. Olivier Blanc**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les verts soutiendront ce préavis, nous avons cependant quelques remarques.

Le rapport de commission précise que lors de l'élaboration du PPA un niveau supplémentaire de parking sera étudié afin de pouvoir réaliser un nombre de places de parcs supérieur au besoin généré par le site lui-même.

Pour notre part nous ne sommes pas favorables à l'aménagement d'un parking public. Si notre commune a aménagé un P plus R et développé les transports publics c'est pour réduire la circulation à Montreux et pas pour l'augmenter. Nous tenons à ce qu'une part importante des logements prévus soit des logements d'utilité public, ce que prévoit du reste le cahier des charges comme M. Büchler l'a rappelé. Il ne faut pas que les logements soient réservés aux personnes aisées.

Nous pensons aussi, que pour la qualité de vie des habitants, ce PPA doit prévoir les aménagements des lieux de rencontre notamment des zones vertes. Enfin

nous notons avec satisfaction qu'un accès piétonnier par la rue du Centre sera étudié. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**M. Jörg Meyer**

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis n°25/2018 de la Municipalité du 20 juillet 2018 au Conseil communal relatif à de CHF 310'000.- au maximum en vue de l'attribution d'un mandat pour l'élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) « En la Curaz »,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater un groupe d'étude, afin d'élaborer le PPA «En la Curaz » ;
2. de lui octroyer pour ce faire un crédit d'étude de CHF 310'000.- au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement n° 420.3311 ;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte n° 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs ».

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 Oui, 1 Non, 1 Abstention**

**M. le Président**

Je remercie M. le Président-rapporteur pour son premier rapport.

**8.3. sur le préavis No 26/2018 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019. (Rapp : Mme Irina Gote).**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Mme Irina Gote**

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis.

Ainsi nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 26/2018 de la Municipalité du 24 août 2018 au Conseil communal relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, tel que présenté par la Municipalité, et annexé au présent préavis.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 oui, 0 non, 1 abstention**

### **9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ**

**9.1. No 27/2018 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réalisation d'une salle de gymnastique triple de type VD6 standard sur le site scolaire de la rue de la Gare 33 et de la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz. (Date pour la séance de la commission : lundi 22 octobre 2018 à 19 h. 00, à la salle A de la Villa Mounsey) ;**

Présidence SOC : M. Jonathan Al Jundi

Membres : Mmes Livia Balu, Anne-Céline Jost, Bibiana Streicher,

MM. Nicolas Büchler, Yves Depallens, Denis Golaz, Dominik Hunziker, Benoît Ruchet, Alexandre Staeger.

La discussion est ouverte.

#### **Mme Livia Balu**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les verts se réjouissent du dépôt de ce préavis, qui mettra fin à une longue attente en matière de salle de sport au centre de Montreux.

Nous nous réjouissons de cet investissement qui profitera avant tout aux montreusiens qui conservent un terrain de sport extérieur et dont le concept novateur fera la part belle à un matériel durable, le bois local.

Nous attirons toutefois le regard de la commission sur l'aspect des cheminements piétonniers, très fréquentés et parfois peu praticables, que le périmètre que l'étude recouvre ; sentier de Ballallaz, sentier de la Grappe, ce dernier est emprunté par des écoliers et il est très étroit, deux poussettes ne s'y croisent pas. Remodeler ce secteur c'est aussi une opportunité à saisir qui ne coûte rien pour réaliser un cheminement d'une plus grande largeur.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**9.2. No 28/2018 relatif au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de son plan de financement et, dans ce cadre, à la participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000.- sur un coût global de CHF 86'700'000.-. (Dates des séances de la commission : le jeudi 11 octobre 2018 à 19 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, le mardi 16 octobre 2018 à 19 h. 00 et le jeudi 25 octobre 2018 à 19 h. 00, au niveau B3 du 2m2c) ;**

Présidence PLR : M. Claude-Pascal Gay

Membres : Mme Obicna Huber.

MM. Christian Bécherraz, Florian Despond, Joe Filippone, Emmanuel Gétaz, Tal Luder, Daniel Manzini, Olivier Raduljica, Bernard Tschopp.

La discussion est ouverte.

**M. Caleb Walther**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Compte tenu de nos rôles respectifs au sein de la Municipalité, soit la gestion des bâtiments et celle des activités, et en notre qualité d'administrateurs de CCM SA, M. Piemontesi et moi-même prendront la parole sur ce préavis important.

Conformément au calendrier arrêté ce printemps entre votre Conseil et la Municipalité, cette dernière vous présente ce soir le préavis sur le projet de rénovation du 2m2c, à conduire, d'août 2020 à mai 2022, et sur la part communale pour le financement des travaux de mise en conformité aux normes sécuritaires, électriques et énergétiques du bâtiment du Centre des congrès.

Les études conduites depuis ce printemps par les équipes d'architectes et d'ingénieurs ont :

- confirmé la volumétrie générale des travaux.
- reçu l'aval de l'Etablissement cantonal d'assurance que les interventions retenues répondent à leurs exigences
- permis de définir avec plus de précisions les travaux à conduire en regard des normes électriques et énergétiques, que les lois cantonales et fédérales concernées imposent

Le préavis déposé ce soir apporte aussi les réponses aux différentes questions posées par votre Conseil lors de l'étude du rapport relatif au résultat de l'avant-projet. Il précise par exemple comment devrait se passer la période des travaux pour les collaborateurs de CCM SA et comment pourront être accueillies nos manifestations régulières ou à créer pour assurer une poursuite de l'activité culturelle et touristique même pendant cette période.

A ce préavis sont également annexés le Business Plan de CCM SA et leur plan de financement. Je vous propose de donner la parole à M. Piemontesi pour ces éléments.

### **M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Le Business plan de CCM SA est intégré au préavis. Il démontre que les travaux proposés permettent non seulement de maintenir les acquis, mais aussi de développer l'activité du 2m2c. Ce Business plan se veut crédible, réaliste et prudent. Avec le savoir-faire actuel et malgré la diminution de certains espaces, il montre qu'une augmentation de l'activité est attendue, au bénéfice de l'économie montreuusienne.

Ce Business plan montre en particulier le potentiel apporté par les nouveaux espaces au A1 et B1, rendu plus accueillant et relié au lac. Il montre aussi que la flexibilité générée notamment par la création des nouveaux accès et leur sas d'entrée permet d'accueillir de nouveaux événements, parfois simultanément, mais toujours adaptés à nos infrastructures communales (routes et parking notamment)

Le plan de financement annexé à ce préavis confirme également la faisabilité du financement en trois axes.

Axe 1 : La prise en charge par la Commune de la mise en sécurité, de 27 millions, sera possible sans compromettre les autres projets communaux, comme les nouvelles constructions scolaires, notre politique sociale, notre politique environnementale et l'entretien de notre patrimoine. L'amortissement sera par exemple atténué par le fait que l'ensemble des prêts cantonaux précédents seront tous échus d'ici la fin des travaux ;

Axe 2 : Les coûts de la mise à niveau du bâtiment, d'un montant de 33 millions, sera financé par l'économie de l'accueil, au travers de la perception de la nouvelle taxe de séjour communale, telle que votée par votre Conseil et validée définitivement par le Conseil d'Etat. Les recettes de cette taxe seront reversées à la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, entité juridique en charge du financement de cet axe. A noter que la capacité d'emprunt de la FET a été confirmée et qu'un établissement bancaire a déjà donné un accord de principe.

Enfin, Le troisième axe, lié aux développements sera assumé par CCM SA sous déduction des différentes aides extérieures à fonds perdus et, pour le solde, d'un prêt à 0% de l'Etat de Vaud. Le dossier LADE a été déposé la semaine dernière auprès du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation.

A noter que les orientations stratégiques de CCM SA ont pu être définies dans le business plan ainsi que le plan de financement annexé à ce préavis. Dans ce cadre, il est apparu que les options structurantes souhaitées par CCM SA devraient trouver leur financement propre, condition stricte à leur réalisation. Ces options structurantes ont dès lors été intégrées dans cette phase d'étude pour pouvoir être réalisées, le cas échéant.

La Municipalité est convaincue de l'importance et de la nécessité de conduire ces travaux. En effet, le Centre des congrès est un outil essentiel à la vie économique de notre commune, non seulement pour l'économie touristique mais bien pour toute l'économie, puisque les emplois générés directement ou indirectement, ainsi que les retombées directes et indirectes ont des

conséquences importantes pour tous les secteurs, artisans, coiffeurs et boulangers compris.

D'autre part, le Centre de congrès sert aussi directement à la tenue de manifestations (tels nos festivals et autres conférences diplomatiques) qui font la renommée de notre commune et en font ainsi un lieu qu'il faut visiter lorsqu'on voyage en Suisse.

Le Centre des congrès est aussi un outil essentiel à l'ensemble de la population montreusienne par l'accès qu'il offre à la culture, dans une dimension importante et dans une diversité intéressante. Dans le cadre de la Saison culturelle, Il permet aussi aux associations locales d'être acteurs d'événements à l'Auditorium Stravinski notamment. Pensons au traditionnel concert du Chœur Oratorio, aux choristes de Tous en Chœur, ou au Brass Bands.

Sans parler finalement du plaisir que beaucoup de montreusiennes et montreusiens ont d'aller ou d'œuvrer au Jazz ou lors d'autres festivals.  
Je vous remercie de votre attention.

**M. Yves Laurent Kundert**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Le groupe des Verts attend encore plusieurs réponses aux questions qui seront posées lors de la commission pour se prononcer officiellement sur ce sujet.

**Mme Geneviève Brunner**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,  
Le groupe PLR tient dans un premier temps à remercier la Municipalité pour la qualité du préavis ainsi que pour celle des documents fournis, à savoir le business plan, le plan de financement et les documents ayant trait à la présentation du projet et dans un deuxième temps pour avoir apporté une réponse à chacune des dix questions posées par notre Conseil, questions figurant dans le dernier rapport de commission relatif à cet objet.  
A la lecture de ces documents nous constatons que la vision de la Municipalité, prévoyant une stratégie globale et cohérente sur 3 axes se confirme et que de plus, les différents acteurs sont tous impliqués dans ce projet avec comme objectif de collaborer étroitement à sa réussite, conscients du fait qu'il s'agit d'un enjeu de première importance qui engage l'avenir de notre commune.  
Je vous remercie pour votre attention.

**M. Emmanuel Gétaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
La commission de suivi des travaux du 2m2c, proposée par ML aura été un outil indispensable pour la compréhension des enjeux, des travaux envisagés au Centre des Congrès.  
5 membres, un par parti, ont eu la possibilité d'étudier en profondeur le projet et ses divers enjeux ; financiers, économiques, architecturaux et humains.  
La commission qui va étudier le préavis bénéficiera de ce travail de fond.

Elle devra se pencher notamment sur les points suivants :  
Financièrement tout d'abord, le coût réel du projet doit être analysé en détail.

Aux 86 millions annoncés, s'ajoutent désormais, au minimum 6 millions de coûts induits, ainsi que près d'1 million de soutien aux festivals qui ne retourneront pas dans les comptes de CCM SA et, de ce fait, pas dans les caisses communales. Sans compter les charges supplémentaires non-identifiées pour les festivals et des aménagements architecturaux non-confirmés pour 6 millions, que la récupération de la TVA devrait couvrir en partie.

Au final la commune est appelée à se lancer dans un projet, dont le coût réel dépasse largement les 90 millions et dont le financement serait, assuré à près de 95% par la commune et des organismes directement liés à celle-ci.

Financièrement la commission devra se demander comment il est possible, que les subventions du canton, représentent 1,7 millions de CHF seulement, soit moins de 2% du budget. Pourquoi un projet aussi important a-t-il, à l'heure du vote et du référendum prévu, un soutien aussi ridicule du canton ? Voilà une question importante sachant qu'il était fait mention jusqu'alors de 5 millions, un montant déjà très faible.

Toujours sur un plan financier, il faudrait étudier les conclusions du préavis, qui ne mentionnent pas, par exemple, le montant extrêmement élevé des garanties que devra donner la commune, au minimum 30 millions, selon notre compréhension.

Sur le plan économique la commission devra étudier le business plan, très décevant qui à l'honnêteté de reconnaître que les congrès fortement rentables, à fort impact économique ne pourront être attendus qu'en quantité très modeste.

Le business plan reconnaît que, malgré les transformations prévues, l'impact économique sera faible, avec principalement des visiteurs n'apportant que peu de chiffre d'affaire par personne.

Sur le plan architectural la commission devra se pencher sur les choix de revêtements extérieurs qui transformeront drastiquement la perception du bâtiment dans son environnement. Par ailleurs, le manque de places de dégagements et de parkings autour du centre des congrès reste un problème non résolu, la commission devra étudier cette question.

Sur le plan humain la situation du personnel de CCM SA devra être discutée au vu des licenciements prévus.

Enfin une question un peu technique, mais importante, devra être posée, pourquoi ce préavis ne répond-t-il pas au postulat de notre collègues M. Privet, intitulé « 2m2c quel avenir ? » ? Adopté à l'unanimité en 2013. Rappelons que par deux fois le conseil a refusé dans le cadre de préavis précédents, d'accepter que la Municipalité ait ainsi répondu au postulat.

Le présent préavis répondant de toute évidence à la partie essentielle du postulat, il faudra comprendre en commission pourquoi la Municipalité n'a pas estimé répondre au postulat par le préavis ?

Les conclusions du préavis fonderont l'énoncé du référendum sur lequel la population sera appelée à voter.

Les enjeux des décisions formulées devront refléter l'entier des engagements de la commune. La mention du montant de l'emprunt à garantir par la FET, soit 30

millions, doit être à notre sens clairement formulé. Le projet présenté va coûter plus de 90 millions au final, il va vider les caisses de CCM SA, endetter lourdement cette société qui appartient à 100% à la commune. Il va également endetter pour 30 ans la FET, pour laquelle la commune devra apporter sa caution. Il va reporter d'autres investissements importants, parfois attendus depuis longtemps par la population.

La commission a un lourd travail devant elle. Les trois séances ne seront probablement pas de trop pour arriver à une vision finale des enjeux du préavis et répondre à cette question : faut-il aller si loin pour un tel montant ?

### **M. Olivier Raduljica**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est satisfait d'avoir obtenu et pu examiner le plan de financement et le business plan. Même s'il reste difficile de prédire l'évolution du marché des congrès, on est dans ce domaine plutôt dans de la sculpture sur nuage, il ressort du préavis et des documents l'accompagnant une certaine clarification sur les 3 axes de financement.

Mais à ce stade nous sommes encore loin de la transparence et beaucoup de questions demeurent. Je prends quelques exemples de questions parmi celles transmises à nos commissaires lors de notre séance de groupe : Qui portera la responsabilité financière en cas d'échec ? Notamment de la phase de développement assurée par la CCM SA. Quelles seront concrètement les activités permanentes pour que les montreusiens puissent s'approprier le bâtiment ? Le volet social a-t-il été négocié en partenariat avec la commission du personnel ?

Vous le constatez, il y a encore des efforts à faire pour que les montreusiens puissent se prononcer en toute connaissance de cause et c'est dans le sens de cette transparence qu'œuvreront nos commissaires au sein de la commission.

Merci pour votre attention.

### **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je salue l'effort important qui a été fourni par le conseil d'administration afin de nous présenter le plan financier et le business plan. Nous pouvons sentir que le nouveau président a de réelles compétences d'analyses financières et je le remercie de les avoir mises à disposition de la collectivité.

Toutefois nous pouvons nous demander si c'était vraiment au conseil d'administration du CCM SA de faire cet important travail en sachant qu'ils font partie du processus.

Pourquoi ne pas avoir donné ce travail à une société indépendante ?

Pour le groupe socialiste, deux éléments sont primordiaux pour pouvoir mener à bien cet important projet pour les montreusiennes et montreusiens.

Le groupe socialiste s'est prononcé dès le départ en faveur de l'ouverture du centre des congrès au montreusiennes et montreusiens.

J'ai lu avec grand plaisir dans un journal, dans l'encart de l'association « réinventons le centre des congrès et de la culture de Montreux », je cite, « le Centre des Congrès est un lieu de rencontres, de découvertes et d'échanges pour les visiteurs de notre région, tout comme pour les gens d'ici. » Une autre citation en deuxième partie du paragraphe «... mais aussi un véritable lieu de ralliements et de rencontres pour les montreusiens».

Dans le cadre du préavis, nous pouvons lire également que les éléments suivants ressortent :

La thématisation du bâtiment mettant en valeur les artistes qui se sont produit sur scène de l'auditorium Stravinsky, la création d'une boutique billetterie, la création d'un espace dédié au public au deuxième étage du bâtiment A, la mise à disposition de salles aux sociétés locales et dans le business plan il y a aussi la création du restaurant.

Pour que ces éléments ne restent pas que des intentions, je souhaiterais que nous puissions les lister avec précision et chiffrer leur réalisation afin que les montreusiennes et montreusiens puissent se sentir concernés par cette importante rénovation et valorisation.

Le deuxième élément important pour le groupe SOC est la transparence sur les efforts financiers consentis. Tout d'abord sur le montant final, nous voyons à la page 31 du plan de financement, par rapport au contrat avec le CCHE : il y a une première colonne avec un montant de CHF 86'651'430.- une deuxième colonne avec les options structurantes de CHF 5'806'113.- et un montant total de CHF 92'457'543.-.

Les options structurantes nous les retrouvons à la page 25 du même document, elles figurent dans les projets de réalisation, mais elles sont sensées s'annuler par la récupération de la TVA. Ces options structurantes, d'après ce que nous voyons dans ce contrat, sont prévues pour être réalisées, il semblerait plus judicieux de partir sur le montant final à savoir CHF 92 millions.

Dans le point 6 des conclusions, il est écrit « d'autoriser la commune à garantir l'emprunt de la fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique par une cellule hypothécaire » il est aussi important que le montant soit mentionné à savoir les 33 millions, pour être transparent vis-à-vis des citoyennes et citoyens.

Je préconise également que nous introduisons une nouvelle ligne dans les conclusions qui ferait état de l'emprunt sans intérêt que recevra le CCM SA de la part du canton à savoir 15 millions.

Pour nous il est important de voir figurer ces éléments, qui complètent de manière claire l'effort fourni par la commune qui est de 27 millions.

Le PS a été le premier à demander le référendum automatique sur les réaménagements. Pour nous il est primordial que ce projet puisse être transparent, afin de lui donner toutes les chances d'être apprécié à sa juste valeur par les montreusiennes et montreusiens.

Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**9.3. No 29/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'832'000.- au maximum pour l'assainissement, la sécurisation et le réaménagement du port du Basset, sous réserve du délai de recours lié à la notification de la décision d'autorisation du réaménagement délivrée par le Département cantonal compétent le 6 septembre 2018. (Date de la**

**séance de la commission : lundi 22 octobre 2018 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;**

**9.4. No 30/2018 relatif à la révision du Règlement des ports publics du Basset et de Territet du 5 janvier 1994. (Date pour la séance de la commission : lundi 22 octobre 2018 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux).**

**Note : vu l'unité de matière, l'examen des préavis No 29 et 30/2018 sera confié à une seule commission.**

Présidence les Verts : M. Olivier Blanc

Membres : MM. Arnaud Grand, Claudio Mammarella, Daniel Meillaud, Michel Posternak, Silvano Pozzi, Pierre Rais, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn, Vincent Tschopp.

La discussion est ouverte.

**M. François Cardinaux**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je souhaite que la commission examine ce préavis en profondeur. Pourquoi ne regardons-nous pas ceci simplement comme un détail. C'est-à-dire que nous allons dépenser 4 millions pour refaire strictement la même chose. Sans avoir une vision d'ensemble, sans rien faire de plus nous restons au même nombre de bateaux, en changeant juste les revêtements. Je trouve que c'est cher payé et j'espère que la commission pourra se pencher sur ce point.

**M. le Président**

Quelqu'un souhaite-il réagir sur le règlement ?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

**10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS**

-

**11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

Interpellation de M. Roland Rimaz

« Pister » en toute sécurité vraiment ?

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chères et Chers collègues,  
« Pister » en toute sécurité, vraiment ?

Le 20 avril dernier la Municipalité informait, par voie de communiqué de presse, de l'inauguration de trois parcours pédestres mesurés depuis le complexe sportif de la Saussaz. Par cette démarche, la Municipalité entend consolider l'offre d'infrastructures sportives en libre accès et promouvoir l'activité physique conformément à la politique communale en matière de sport. Les boucles proposent des distances de 2.6, 5.4 et 10 km. Ces différents parcours permettent de répondre au mieux aux besoins individuels de mouvement et d'exercice

physique (course à pied, marche ou nordic-walking). Les trois boucles fléchées, répertoriées sous « Helsana-Trail », sont validées par la fédération suisse d'athlétisme. L'accès aux parcours est gratuit et possible sans restriction durant toute l'année. Les parcours seront régulièrement contrôlés et entretenus par la commune de Montreux afin que la population puisse toujours s'entraîner de manière optimale et en toute sécurité.

Courir, marcher, c'est bon pour la santé ! Mais ici en toute sécurité, vraiment ? Parcourir la boucle de 10 km suscite par endroits des questions ayant trait notamment à la sécurité.

Arrivé à Planchamp-Dessous, le marcheur est invité à rejoindre la route des Colondalles et de poursuivre la piste par le flanc ouest de la route en direction du nord. Arrivé à la hauteur de la route de la Genevrausaz, il doit traverser la route des Colondalles pour poursuivre son chemin. A cet endroit, la vitesse autorisée est de 80 km/h. Sur cette route large les véhicules circulent à très grande vitesse, le piéton dispose d'aucune protection.

Plus loin, à la sortie de Chernex, le « pisteur » emprunte la route étroite de Plantières en direction de l'ouest. S'il dispose d'un marquage au sol, il doit toutefois traverser la route du Zéphir sans la protection d'un passage piéton pour poursuivre son chemin.

Vers la fin du parcours le piéton qui est sur le chemin de Forchex, commune de Blonay, doit traverser la route de Chailly (vitesse autorisée 80 km/h), sans protection, pour rejoindre le chemin des Luyses. Enfin, un peu plus loin toujours sur le chemin des Luyses, le piéton est masqué aux yeux des automobilistes, par la vigne haute qui borde la voie, sans disposer d'un marquage au sol.

Voici mes questions concernant la sécurité :

- S'agissant de la route des Colondalles, la commune de Montreux envisage-t-elle d'apporter des modifications au tracé du trail ou à la vitesse des véhicules et à la protection des piétons qui sont invités à traverser la route ?
- S'agissant de la route de Plantières, la commune de Montreux envisage-t-elle d'améliorer la protection des piétons qui doivent traverser la route du Zéphir ?
- S'agissant de la traversée de la route de Chailly et du chemin des Luyses, notre commune entend-elle prendre langue avec la commune de Blonay pour améliorer la situation décrite ci-dessus ?

A propos de gestion et de finance

Dans son communiqué la commune de Montreux s'engage à contrôler régulièrement et à entretenir les trois parcours cités, ceci doit avoir un coût. Sur son site Internet Helsana écrit : « Nous soutenons l'ouverture de nouveaux trails en apportant nos conseils et en fournissant gratuitement tout le matériel de balisage. Les responsables du trail se chargent de définir les responsabilités, d'obtenir les autorisations et d'installer les panneaux explicatifs tout au long du parcours. Les responsables du trail perçoivent en outre une indemnité annuelle pour l'entretien des trails. »

Voici mes questions concernant la gestion et la finance :

- Notre commune a-t-elle été consultée lors de la définition des parcours « Helsana-Trail » ?
- Quelle entité communale porte la responsabilité des trois parcours « Helsana-Trail » de Montreux ?
- A combien l'activité de contrôle et d'entretien prévue par la commune a-t-elle été budgétée ?

- A combien se monte l'indemnité annuelle, versée par « Helsana-Trail », pour l'entretien des trails ?
- Sur quelle ligne budgétaire cette somme est-elle versée ?
- Si quelque chose est entrepris sur le territoire de la commune de Blonay, quelle entité en assumera le coût ?
- Globalement, dans l'attente d'amélioration concernant la sécurité, si un accident devait survenir entre un « pisteur » et un véhicule, au-delà de la responsabilité des acteurs directement impliqués, quelles coresponsabilités de la commune de Montreux, de l'assurance Helsana ou de la fédération suisse d'athlétisme pourraient être engagées ?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle apportera à cette interpellation

### **M. Caleb Walther**

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs chers collègues,

Permettez tout d'abord de faire un bref rappel historique...

L'objectif de ces parcours est d'inciter chacune et chacun à la pratique du sport, par la mise à disposition d'infrastructures en libre-accès. Ce projet était annoncé dans le préavis Saussaz, en complément des vestiaires publics, qui participent de ce même but. Le marquage de parcours permet de guider les sportifs et de leur faire découvrir des itinéraires adaptés, proche du tissu urbain en alternative à nos quais ou notre stade d'athlétisme.

La détermination du parcours a été faite avec soin et a été validée par les Communes traversées, ainsi que par la Fédération Suisse d'Athlétisme et les responsables du programme Helsana Trails. Ces parcours ont par ailleurs déjà été modifiés, afin d'augmenter le confort et la sécurité, par exemple vers le collège de Chailly. D'autres adaptations locales sont possibles en tout temps.

La grande majorité des tracés de nos parcours empruntent de petites routes, des chemins voire même des sentiers réservés aux piétons. Mais, de manière inévitable pour une boucle de 10 km en milieu bâti, il y a quelques passages qui exigent de longer une route, sur un trottoir physique ou marqué en jaune. Comme le relève M. l'interpellateur, il faut effectivement aussi parfois traverser une route, là où les itinéraires étaient déjà utilisés par les piétons.

Je me permets de répondre de manière groupée aux trois premières questions en vous rappelant que la pose de signalisation routière répond à des règles et cela est également valable pour la création de passage piéton. Un nombre minimum de passages est nécessaire afin de pouvoir faire autoriser l'ajout d'une telle signalétique au sol. En l'état, la fréquentation n'est pas suffisante mais la situation pourrait être réévaluée, dans les années à venir, si une forte augmentation des piétons, sportifs ou non, devait être observée. Il en va de même pour les limitations de vitesse, qui relève de la compétence cantonale.

A propos de gestion et de finance

Voici mes questions concernant la gestion et la finance :

- Notre commune a-t-elle été consultée lors de la définition des parcours « Helsana-Trail » ?  
Oui, vu que c'est l'office du sport et des installations sportives qui les a proposés pour validation comme je l'ai évoqué juste avant.

- Quelle entité communale porte la responsabilité des trois parcours « Helsana-Trail » de Montreux ?  
Comme rappelé en préambule, la Commune souhaitait développer ce type d'infrastructure en libre accès. Cela figure notamment dans le préavis relatif à la réalisation du complexe sportif de la Saussaz et celui qui a défini la stratégie communale en matière de sport.

Ce projet a donc été porté par la direction Patrimoine, Sport et Mobilité au travers de l'office du sport et des installations sportives. Les autres services compétents en la matière ont également été consultés, le service des travaux publics par exemple.

A l'occasion d'un séminaire de l'Office fédéral du sport (OFSP), le concept d'Helsana-Trail a été présenté aux Communes et cette opportunité a été retenue. En effet, plutôt que de réaliser des parcours « dans son coin », il a été préféré de bénéficier d'un concept bien implanté en Suisse, avec plus de 360 itinéraires, ainsi qu'une signalétique et une communication identique. Il convient de préciser que l'entier du matériel ainsi que la communication est à la charge d'Helsana Trail y compris une application pour Smartphone.

Il s'agit donc d'une belle opportunité pour la Commune, dans le même esprit que les pistes Vita. Finalement, le fait d'avoir l'appui et la validation finale de la fédération suisse d'athlétisme est un atout d'importance.

- A combien l'activité de contrôle et d'entretien prévue par la commune a-t-elle été budgétée ?

L'entretien des parcours ne fait pas l'objet d'une ligne budgétaire. Les heures passées au contrôle et à l'entretien sont déjà prévues dans le cadre de la mission des collaborateurs de l'office du sport.

7 contrôles par année sont planifiés, chacun nécessitant 1 heure. En réalité, le contrôle se fait généralement lorsque le personnel de la direction Patrimoine, Sport et Mobilité va courir, y compris son directeur, et ceci en dehors des heures de travail.

Il arrive également que des usagers signalent d'éventuels dégâts sur une plaque de signalétique. Si tel est le cas, l'office du sport bénéficie d'un stock de plaques mises à disposition gracieusement par Helsana Trail et le changement sera fait par un concierge du complexe de la Saussaz sur ses heures ordinaires de travail.

- A combien se monte l'indemnité annuelle, versée par « Helsana-Trail », pour l'entretien des trails ?
- Sur quelle ligne budgétaire cette somme est-elle versée ?

Helsana Trail verse CHF 1'000.- par année pour les contrôles soit un forfait de CHF 300.- et CHF 100.- pour chacun des 7 passages. Par ailleurs, une somme forfaitaire de CHF 600.- est versée lors de la réalisation de nouveaux parcours afin de couvrir les frais de visseries et d'installation des panneaux.

La Commune de Montreux recevra donc un total de CHF 1'600.- à la fin de l'année 2018 qui sera versé sur le compte 355.00.4362 (installations sportives –

remboursement de frais). Ce montant n'a évidemment pas pu être budgété puisque le projet a été validé définitivement en début d'année 2018.

- Si quelque chose est entrepris sur le territoire de la commune de Blonay, quelle entité en assumera le coût ?  
L'investissement, soit les panneaux de signalisation du parcours, sont entièrement à la charge d'Helsana Trail.  
Le projet est porté par la Commune de Montreux, qui a obtenu l'accord des communes de Blonay et de la Tour-de-Peilz. La commune de Montreux entretient donc l'ensemble du dispositif, y compris sur le territoire de nos voisines, en rappelant que ces itinéraires de courses à pied faisaient partie du projet du complexe sportif de la Saussaz qui a été financé par l'entier des 10 communes de la Riviera.
- Globalement, dans l'attente d'amélioration concernant la sécurité, si un accident devait survenir entre un « pisteur » et un véhicule, au-delà de la responsabilité des acteurs directement impliqués, quelles coresponsabilités de la commune de Montreux, de l'assurance Helsana ou de la fédération suisse d'athlétisme pourraient être engagées ?

Il en va de même que pour les chemins pédestres « jaunes », par exemple après Chamby, en direction du Vallon de Villard, où l'itinéraire longe une route sans marquage au sol.

Le fait que des parcours soient suggérés au moyen d'une signalétique ne change en rien les règles usuelles et responsabilités de chacune des parties. Concrètement cela veut dire que les personnes qui souhaitent emprunter un itinéraire Helsana Trail le font sous leur entière responsabilité et que les règles qui régissent les différents domaines incriminés sont appliquées en cas d'accident (exemple Loi sur la circulation routière, LCR).

### **M. Roland Rimaz**

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

#### Interpellation de M. Olivier Raduljica

Normes dans le parascolaire : Quelle est la position municipale qui a été transmise lors de la consultation du projet sur le nouveau cadre de référence ?

En 2009, le peuple vaudois a accepté l'initiative pour une « École à journée continue ». Un nouvel article 63a relatif à l'accueil parascolaire des enfants a été ajouté à la Constitution vaudoise. L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Harmos) a aussi introduit l'idée d'école à journée continue pour les enfants. En outre, la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), essentiellement destinée à mettre en œuvre cet art. 63a, a fixé le cadre de la journée continue (matin avant l'école, durant la pause de midi et l'après-midi après l'école, soit plus de 6 h par jour).

La LAJE définit les prestations de base à assurer par les communes vaudoises, selon une volonté politique largement partagée de renforcer de la qualité d'accueil pour les enfants dont les parents en font demande, soit :

1. missions d'éducation et de prévention pour contribuer à une meilleure égalité des chances
2. reconnaissance du rôle socio-éducatif du personnel de l'Accueil de jour

La loi nouvelle votée par le Grand Conseil sur l'accueil de jour des enfants vaudois prévoit :

- Les missions des structures d'accueil,
- La mise en œuvre de l'art. 63a de la Constitution vaudoise sur l'accueil parascolaire,
- Une reconnaissance de la diversité des enfants accueillis et des moyens à mettre en place pour leur inclusion.
- La création d'un Établissement intercommunal d'accueil parascolaire (EIAP)

L'Établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire (EIAP) a été créé en juin 2017 avec pour mission de fixer le nouveau cadre de référence parascolaire pour les enfants de la première à la huitième année primaire.

Au mois de mai 2018, le projet du nouveau cadre de référence a été mis en consultation auprès des communes par l'entremise de l'Union des Communes vaudoises (UCV) ainsi que de l'Association des Communes vaudoises (ADCV).

Dans son communiqué de presse du 13 juin 2018, l'EIAP indique que la majorité des communes vaudoises a accueilli favorablement ce nouveau cadre, sans donner plus de précisions. En revanche, la plupart des milieux professionnels ainsi que les milieux parentaux s'y sont opposés, argumentant que ces nouvelles normes allégées affaiblissent la mission d'éducation et de prévention de l'accueil de jour ainsi que le rôle socio-éducatif du personnel encadrant prévu dans la LAJE.

Dès lors, nous sommes intéressés à connaître la position de la Commune de Montreux lors de cette consultation et nous posons les questions suivantes :

- 1) La Commune de Montreux a-t-elle préavisé favorablement à la diminution du taux d'encadrement conduisant à une augmentation de 25% des enfants pris en charge en comparaison à la situation actuelle (par ex : Un professionnel accompagné de deux auxiliaires peut encadrer actuellement 36 enfants entre 4 et 9 ans contre 45 enfants par groupe selon les nouvelles normes)
- 2) Notre commune a-t-elle préavisé favorablement à la diminution du taux d'encadrement pouvant augmenter jusqu'à 30% le nombre d'enfants par groupe de la 7ème et 8ème année primaire ? Par exemple : un professionnel accompagné de deux auxiliaires peut encadrer actuellement 45 enfants entre 10 et 12 ans contre 60 enfants selon les nouvelles normes.
- 3) La Commune de Montreux a-t-elle préavisé favorablement au fait que ces nouvelles normes ne prévoient plus dans les horaires de travail de temps dévolu précis pour d'autres activités hors taux d'encadrement, temps qui permettait des échanges et analyses de type éducatifs dans une équipe ? Plus spécifiquement, dans les directives 2008 il était spécifié 10 % du temps de travail du personnel éducatif devait être consacré à d'autres activités que la prise en charge directe des enfants, alors que dans le cadre proposé il n'y aucune référence à un taux minimum et ce taux est au bon vouloir de la direction. De plus, le temps minimum pour la direction pour des activités de

planification et de gestion hors taux d'encadrement des enfants passe d'un minimum de 30% à un temps suffisant non déterminé.

- 4) Notre commune est-elle en accord avec le fait que les nouvelles normes prévoient également une diminution du taux obligatoire des professionnels formés dans l'encadrement aux profits d'auxiliaires non formés ?
- 5) La Commune trouve-t-elle que l'articulation des responsabilités entre la Commune, l'Établissement scolaire et l'institution chargée de l'accueil parascolaire est suffisamment bien définie, notamment lors des transferts en bus ?
- 6) La Commune a-t-elle préavisé favorablement au fait qu'à certains moments de la journée, les enfants ne pourraient être encadrés que par du personnel auxiliaire sans aucune qualification professionnelle, ce notamment pendant la pause de midi, les transferts et lors de l'arrivée des parents en fin de journée?
- 7) La Commune a-t-elle préavisé favorablement au fait qu'il n'y ait plus l'obligation de mettre à disposition un bureau pour la Direction, pourtant amenée régulièrement à tenir des entretiens confidentiels ? De plus, a-t-elle trouvé justifié le fait que le personnel n'ait plus besoin d'avoir un espace personnel commun pour les établissements de moins de 48 places ?
- 8) Ces nouvelles normes sont présentées comme des normes minimales exigées, tant sur les aménagements techniques que sur les aspects d'encadrement. La Commune de Montreux, par l'entremise de sa Municipale qui la représente dans le réseau régional de l'accueil de jour, compte-t-elle défendre le maintien des prestations actuelles ?
- 9) Si ce n'est pas le cas, étant donné que la réduction des exigences traduites par ces nouvelles normes a, selon les représentants de l'EIAP, vocation de réduire les coûts, notre commune, toujours par l'entremise de sa Municipale, compte-t-elle, à tout le moins, défendre une révision des barèmes tarifaires à la baisse pour les parents ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

### **Mme Jacqueline Pellet**

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

En préambule aux réponses que la Municipalité apporte aux différentes questions, il est nécessaire de préciser un certain nombre de points indispensables pour comprendre la problématique générale.

Tout d'abord, cette interpellation se base sur un projet qui n'est plus d'actualité, celui du cadre de référence qui avait été mis en consultation en mai dernier. Depuis, devant de nombreuses réactions négatives, le projet a été modifié. Il a abouti au dépôt d'un cadre « définitif » qui a été présenté aux communes et milieux concernés le 13 septembre dernier à Chavornay.

C'est ce cadre définitif qui sera appliqué, dès janvier 2019, et non celui sur lequel portent les questions de l'interpellation.

Cela signifie que les questions posées portent ainsi, dans leur libellé, plusieurs ambiguïtés, voire des erreurs, j'y reviendrai.

Cela dit, je précise que dans la consultation, la Municipalité a répondu, le 8 juin dernier, non pas à un questionnaire, ce que la forme de l'interpellation pourrait laisser supposer, mais à une demande d'appréciation globale. Elle l'a fait de la façon suivante : (je cite la conclusion)

« la Municipalité soutient l'application de ce cadre de référence qu'elle estime en adéquation avec les besoins d'encadrement des écoliers montreusiens ».

Pour le surplus, j'ajoute que le projet de cadre était aussi en adéquation avec la pratique montreusienne qui allait déjà bien au-delà du minimum proposé.

En effet, depuis sa mise en place, le parascolaire montreusien dépassait d'ores et déjà, les standards minimaux fixés dans le projet de cadre et depuis, il n'a jamais été question de péjorer les conditions d'accueil, d'autant plus que celles-ci reçoivent toutes les subventions y relatives, de la part de la Fondation d'accueil de jour des enfants (la FAJE). Nous avons reçu, ce jour, l'assurance que cela continuera à être le cas.

Pour Montreux, en ce qui concerne la Fondation pour l'accueil des enfants de Montreux et environs, la FACEME, qui est notre partenaire quasi unique pour l'accueil, et bien, la FACEME applique et continuera d'appliquer les conditions actuelles, tout en soulignant qu'en cas de pénurie de personnel qualifié, sur le marché du travail, et uniquement dans ce cas, les normes du nouveau cadre de référence permettent d'introduire une souplesse bienvenue.

L'encadrement par du personnel diplômé reste la priorité à la FACEME et le personnel qualifié est prioritaire, et le restera, lors des futurs engagements.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le contenu de certains éléments des questions posées n'étant plus pertinent, je me contenterai de rappeler quelques points concernant le nouveau cadre afin de rectifier les aspects qui ne sont plus d'actualité.

Réponses :

- 1) Pour les plus petits (1P et 2P), il n'y a pas d'augmentation. L'effectif reste à 12 enfants par adulte  
Pour le 3 à 6P, augmentation de 25%, l'effectif passe de 12 à 15 enfants.  
Pour le 7 à 8P, augmentation est de 20%, et non de 25, l'effectif passe de 15 à 18 enfants.  
Pour reprendre l'exemple donné, il y aura désormais toujours 1 professionnel et 2 « autres personnel encadrant » qui sont appelés APE dans le jargon, pour 36 enfants de 4 à 6 ans ou pour 45 enfants de 6 à 10 ans.
- 2) Les chiffres de la question ne sont pas exacts. Le cadre prévoit 1 professionnel et 2 APE pour 54 enfants au maximum de 10-12 ans, et non pas 60, soit une augmentation de 20% maximum et non de 30%.
- 3) A la suite de la consultation, le taux de 10% a été réintroduit et le temps pour la direction diminué, il passe de 30 à 20%.

- 4) La diminution ne s'applique qu'aux enfants de 1P et 2P car, depuis que cette tranche d'âge est entrée dans l'école obligatoire, ceux-ci sont sortis du cadre préscolaire (qui était plus contraignant)  
Pour les autres élèves, il n'y a aucune modification.
- 5) Ces éléments ne relèvent pas du cadre de référence parascolaire et ne faisaient pas partie de la consultation
- 6) Pour l'arrivée des parents en fin de journée, c'est déjà possible avec les directives de 2008, donc le cadre de référence n'a pas été modifié.  
Pour le reste, particulièrement pour les trajets entre l'école et le lieu des repas, par ex., les APE sont parfaitement capables d'assurer ce service. Souvent, ce sont des personnes en formation dans le domaine de la petite enfance ou qui ont une expérience solide dans l'éducation parentale et qui, à Montreux, bénéficient, pour asseoir leur pratique de colloques réguliers et de formation continue.
- 7) Le nouveau cadre fixe l'obligation d'un bureau et d'un local pour le personnel, séparé des enfants et aménagé en conséquence.
- 8) Les prestations actuelles, qui dépassent le cadre minimum, ne seront pas péjorées.

En conclusion, j'aimerais signaler que ce nouveau cadre de référence pour le parascolaire a reçu le soutien de l'Office pour l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE), qui, lors de la consultation était très réticent.

L'office a confirmé que ce cadre lui permettait désormais de remplir la mission qui est la sienne dans le cadre du mandat de prestation signé avec l'Établissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (EIAP)

La Conseillère d'Etat, Présidente du gouvernement vaudois, Mme Gorrite, a également publiquement annoncé que l'EIAP avait pris en compte les besoins des différents acteurs et adopté, au final, un cadre équilibré.

Ce cadre sera d'ailleurs évalué après 2 ans de mise en œuvre.

Je vous remercie pour votre attention.

### **M. le Président**

Quelqu'un souhaite-il réagir aux réponses écrites de la Municipalité ?

Réaction à la réponse donnée à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Florian Chiaradia intitulée « Montreux et l'autoroute : une relation à soigner » ;

### **M. Florian Chiaradia**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite réagir à la réponse fournie à mon interpellation déposée en mars 2017.

Art. 108 al. 3 de notre règlement : « *la Municipalité répond immédiatement à l'interpellation ou au plus tard lors de la séance suivante.* »

Mars 2017, dépôt de mon interpellation, promesse d'une réponse écrite pour la séance suivante. Pas de réponse en avril, j'apprends que davantage de temps

sera nécessaire pour rassembler les éléments. Rappel de l'interpellateur en juin 2018, l'engagement est pris de répondre en septembre 2018.

Septembre 2018 repoussé à octobre pour cause de vacances.

Octobre 2018 nous y sommes, en matière de délai de réponse aux interpellations, vous remarquerez que certains sont plus conciliants que d'autres.

Quant au fond de la réponse, si certains points évoqués éveillent de la curiosité, c'était un plaisir de lire le document, qui répond sans détour aux questions posées. Nous apprenons en effet que vu la difficulté de collaborer avec une instance telle que l'OFROU, dont ce n'est pas la vocation première, les services de notre commune ce sont tout de même manifestés dans le cadre de certains travaux afin d'attirer l'attention sur plusieurs aspects. Même si j'aurais apprécié savoir comment ces échanges avaient été établis à l'époque et dans quel cadre. Cela démontre néanmoins que la Municipalité est consciente des soucis d'intégration et de nuisances de cette infrastructure, qu'est l'autoroute A9.

Ces rapports sont d'ailleurs appelés à se pérenniser puisque le chef du service des travaux, M. Bergonzo représente la Riviera dans le groupe de travail incluant la DGMR et l'OFROU. Je me réjouis et l'encourage vivement d'utiliser cette occasion afin de se faire entendre au mieux.

Factuellement je salue les mesures annoncées, envisagées par l'OFROU, qui permettront de diminuer les nuisances au niveau de la régulation de la vitesse ainsi que de l'édification de parois anti-bruit ces prochaines années, qui permettront, peut-être enfin, de faire respecter les normes OPB, chez les riverains.

Je vous en remercie.

Réaction aux réponses des deux interpellations de Madame la Conseillère communale Irina Gote, intitulées :

- 1) « Interpellation sur les VMCV : circulez, il n'y a rien à voir...Vraiment ? »
- 2) « Audit sur la gouvernance des VMCV » ;

### **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Je remercie le conseil d'administration des VMCV pour ces réponses, auxquelles je réserve un accueil très mitigé. Certaines sont satisfaisantes et d'autres pas. En effet elles sont le reflet de ce que nous retrouvons dans différents rapports d'activité de l'entreprise, quelque chose de très lisse et de très policé. Or la réalité de l'entreprise et celle du terrain étaient tout autre en début de cette année : conflit entre les chauffeurs, désaccords entre les chauffeurs et leur direction, désaccords entre la direction et le conseil d'administration et vice-versa. Je relève également quelques contradictions avec les documents officiels, puisqu'à la question de savoir : « quelle est le taux d'absentéisme ? », il est répondu qu'il est de 4,75%, alors que dans le rapport de gestion 2017, il est écrit qu'il est de 8% chez les chauffeurs. Il est également répondu qu'il n'y a pas eu d'engagement de personnel administratif supplémentaire, alors que dans des réponses, il nous est dit qu'un informaticien a été engagé et que le conseil de direction a été complété par une personne avec des compétences financières. Du rapport d'activités 2017 il en ressort une augmentation de la masse salariale entre 2016 et 2017 de CHF1'594'000.- en ce qui concerne le personnel. Serait-ce le seul fait de l'engagement de chauffeurs ? Je ne souhaite pas rallonger, mais partager avec vous deux constats supplémentaires :

Le premier est le fait que l'hémorragie continue au sein des membres de la direction, puisque le 18 septembre dernier, le directeur RH des VMCV a quitté

l'entreprise où il a été remercié. Le lendemain c'est une secrétaire de direction qui a subi le même sort. Il ne reste plus beaucoup de membres de l'ancienne direction, car deux autres membres, le directeur technique et la directrice financière sont en congé maladie de longue durée.

Le deuxième fait est la communication de la Municipalité de Blonay donnée au conseil du mois dernier. Cette communication est très inquiétante du point de vue financier, puisque je cite : « Nous sommes dans l'attente d'une confirmation des chiffres par les VMCV, mais sur la base des informations que nous avons reçues ce jour, il se pourrait que la compensation du déficit à la charge de la commune de Blonay, puisse presque doubler entre 2016 et 2019, en passant de CHF 250 milles en 2016 à près de CHF 500 milles en 2019. Les montants à budgéter, tant pour 2018 que pour 2019, devaient être communiqués par les VMCV d'ici la fin de ce mois ».

Du simple au double, je suis curieuse de savoir ce qu'il en sera de notre commune. Nous sommes la commune avec l'actionnariat le plus important avec plus de 32,33%, alors que la commune de Blonay n'est qu'à 7,64%.

Qu'en sera-t-il du montant de 2018 et du montant à mettre au budget 2019 ? En sachant que notre commune essaye de serrer de partout les cordons de la bourse à cause des gros investissements qui devront être fait pour le 2m2c, je me demande si une augmentation massive de notre participation pourra être financée et surtout sur quelle base, puisque le conseil d'administration n'a pas l'air pressé de procéder à l'audit sur la gouvernance et sur la gestion financière. En tout cas il n'est pas fait état de sa position dans ces réponses.

Avec le slogan d'entreprise tel que, je cite le rapport de gestion de 2017 : « Nos collaboratrices et collaborateurs constituent le capital le plus important de notre entreprise ». J'invite le conseil d'administration à y donner suite.

Par rapport à l'information de M. le Président, j'aurai apprécié être informée de la démarche que M. le Président a entrepris auprès de M. le Préfet quant à la recevabilité de la résolution au moment où elle a été faite. Je me sens un peu mise sur le banc des accusés, alors que je n'ai fait que faire usage de mes prérogatives de conseillère. L'acceptation d'une résolution permet de donner un signal politique fort sur un sujet donné est c'est ce que nous avons fait.

Nous sommes élus pour faire de la politique, en respectant un cadre certes, mais de la politique quand même. Je vous remercie.

- Réaction à la réponse donnée à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Tal Luder intitulée « Funiculaire de Territet-Mont-Fleuri, l'immobilité douce sur les rails de l'indifférence » ;

### **M. Tal Luder**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite à mon interpellation, j'ai reçu une réponse de la Municipalité et en accord avec M. Walther, je me contenterai de lire les questions que j'ai à poser suite aux réponses. Afin de ne pas rallonger le débat si certains éléments ne sont pas en la possession de notre Municipal, ainsi elles seront portées au PV et j'enverrai une question simple à M. Walther. J'utiliserai les réponses lors de la commission du préavis concernant le funiculaire qui sera déposé, comme annoncé, en fin d'année.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses à mes questions ; ces dernières m'amènent à demander quelques précisions et à poser d'autres questions : à la

réponse 2) - je cite : la troisième étude sera rendue accessible dans le futur préavis...

- qu'est-ce que cela veut dire, aurons-nous le résultat de l'étude annexé au préavis, oui ou non ?
- à la réponse 3) remarque - sauf erreur de ma part, la somme totale des subsides montera à CHF 475'000.- en 2018, remarquez que nous ne sommes plus très loin du demi-million que j'avais annoncé...
- pourquoi le subside est-il passé de CHF 20'000.- à CHF 25'000.- pour descendre à CHF 15'000.- ?
- si les Espaces Verts de la Commune font partie des intervenants à la maintenance des parcelles concernées, comment leurs services sont-ils facturés à la Commune ?
- à la réponse 5) en 2017, les actifs se montaient à CHF 226'851.67.- ; une dette reportée subsiste également pour un montant de CHF 53'563.33.-
- est-il possible de connaître la composition des actifs et la liquidité de la société ?
- de quelle nature est la dette de la société et qu'entendons-nous par dette reportée ?
- M. Walther peut-il m'expliquer, en tant que Président, comment une augmentation de subside conduit-elle à une dette au final ? Pourquoi cette société ne peut-elle pas au moins présenter un bilan équilibré avec un bénéfice à zéro ?

Voilà pour mes questions ; j'ajouterai que j'ai l'impression que nous en sommes à peu près là où nous en étions en 2008 après la première étude, et finalement ce que je comprends c'est que à nouveau, il faudra se demander que faire de cette installation alors que nous avons payé plus de CHF 92'000.- d'études pour, justement, qu'on nous le dise... J'attendrai donc le rapport-préavis de la Municipalité afin d'avoir toutes les informations.

Pour clore mon intervention, je déclame ces quelques vers à notre Cher Municipal vert :

*Gisant dans son cercueil d'herbes folles  
Année après année, il demande son obole*

*Fatalité ou hasard ?  
La pièce se joue près de feu le théâtre de l'Alcazar*

*Depuis vingt ans la question se pose  
Mais que faire de cette ligne à l'existence morose ?*

*Pour ces études aurons-nous un jour la réponse ?  
Ou alors donnerons-nous raison à Alphonse ?*

*Le funiculaire fantôme de Territet  
C'est un peu notre Arlésienne de Daudet*

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. Florian Chiaradia**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Je poursuis avec cette question du funiculaire. En ce qui me concerne, je me réjouis de la réponse apportée par la Municipalité aux questions de M. Luder. Pragmatique, elle envisage des solutions réalistes pour l'avenir de cette ligne. J'étais à l'époque intervenu pour suggérer d'étudier la transformation de la ligne en parcours piétonnier, sportif, historique ou de quartier, sur le modèle des voies vertes que nous retrouvons dans un certain nombre de pays voisins. Les intentions de la Municipalité de réaffecter la ligne sont parfaitement appropriées vu les circonstances. La volonté esquissée en fin de réponse, de réaliser un concours d'idées, marque, de la part de la Municipalité, un état d'esprit remarquable, créatif et ouvert et laisse envisager d'intéressantes perspectives. Je vous remercie.

**12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close

**M. le Président**

Je vous rappelle de bien agender la séance du 12 décembre à 18h00, pour laquelle nous aurons certainement beaucoup d'objets à discuter. Comme chaque année aux alentours de 21h-21h30 nous nous retrouverons pour une partie festive. La probabilité de siéger le 13 décembre à 20h00 est assez élevée cette année cette date de réserve doit vraiment figurer dans vos agendas.

Je rappelle à toutes et tous de bien vouloir remettre vos textes qui ont été rédigés à la secrétaire dans la semaine qui suit cette séance du conseil. Je vous demanderai de relever vos tablettes, de ne pas oublier de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient. Merci de ramener les bouteilles PET à l'extérieur, nous vous en remercions.

Il est 21h35, M. Yanick Hess Président lève la séance. La prochaine séance aura lieu le mercredi 7 novembre 2018, à 20h00, au collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Yanick Hess

Céline Morier